



## **Le secteur associatif s'engagera dans la Conférence des métiers de l'accompagnement pour y défendre l'équité pour tous les salariés du sanitaire, du social et médico-social tout en saluant les revalorisations salariales du secteur du handicap et des SSIAD**

**Paris, le 15 novembre 2021** – Lors de son allocution du 9 novembre 2021 dernier le Président de la République Emmanuel Macron soulignait « des décennies d'abandon, de sous-investissements » dans le secteur du soin et insistait clairement : « il nous reste, je le sais, encore beaucoup à faire. »

La veille, le Premier Ministre Jean Castex « prenait la mesure » des difficultés de recrutement liées notamment aux distorsions salariales entre public et privé non lucratif, s'engageant « à trouver des solutions les plus justes et opérationnelles pour faire face à la situation ».

Les organisations saluent la prise en compte par le gouvernement de la gravité de la situation et les avancées concrètes pour améliorer le métier des soignants, en particulier pour une partie des métiers du handicap et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Elles maintiennent cependant une attention particulière à la mise en œuvre des annonces, notamment sur la réalité des coûts financiers.

Face à l'urgence et au sentiment d'injustice des professionnels du soin et de l'accompagnement, ces annonces arrivent à point nommé pour redonner l'espoir d'aboutir à une équité de traitement entre secteurs public et privé non lucratif qui exercent tous deux une mission de service public.

A ce jour une très grande partie de professionnels du soin et de l'accompagnement – 422 000 salariés – restent toujours écartés et ignorés du champ de la revalorisation, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale, de la formation ou encore de la protection juridique des majeurs.

L'extension de l'accord Laforgade aux soignants sous l'autorité des départements et aux aides médico-psychologique, la mise en œuvre anticipée de la revalorisation salariale au 1<sup>er</sup> novembre et son financement dans la LFSS (Loi de finance de la Sécurité sociale) sont de bonnes nouvelles. Il va de soi que les organisations mettront tout en œuvre pour appliquer ces décisions le plus rapidement possible.

Elles attendent avec impatience la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social dont sa tenue est prévue au plus tard le 15 janvier. Elles souhaitent y prendre toute leur part et travailler à des propositions et solutions pour renforcer l'attractivité des métiers qu'elles défendent. Il en va de la responsabilité de tous : gouvernement, départements et partenaires sociaux. Cette conférence doit aboutir à des actions concrètes, mais surtout à leur financement.

Les organisations ont d'ores et déjà engagé des actions concrètes dont la plus impactante est une démarche commune pour converger vers une convention collective unique étendue.

Dans un contexte épidémique fragile, les organisations, qui observent une demande croissante de personnes à soigner et à accompagner, espèrent voir une fin de quinquennat qui redonne aux salariés du secteur associatif toute la reconnaissance qu'ils méritent tant leur utilité sociale est primordiale pour le vivre ensemble.

## Contacts presse

### La Croix-Rouge française

Christèle Lambert-Côme  
Tél. : 06 07 34 99 29  
[christele.lambert-come@croix-rouge.fr](mailto:christele.lambert-come@croix-rouge.fr)

### FEHAP

Maryse de Wever  
Tél : 06 77 20 93 81  
[maryse.dewever@fehap.fr](mailto:maryse.dewever@fehap.fr)

### Nexem

Stéphanie Panissier  
Tél. : 07 87 52 19 38  
[s.panissier@nexem.fr](mailto:s.panissier@nexem.fr)

### A propos de la Croix-Rouge française

Premier opérateur associatif français, la Croix-Rouge française compte plus de 66 000 bénévoles et 17 000 salariés, spécialistes du secourisme, acteurs de l'humanitaire et de la solidarité sociale et sanitaire qui accompagnent chaque année des millions de personnes en France métropolitaine mais aussi dans les territoires ultra marins, ainsi qu'à l'international.

Elle gère près de 600 établissements et services dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de la formation.

Grâce aux salariés de nos établissements et instituts et à nos structures bénévoles, nous bénéficions d'une implantation territoriale unique qui nous permet de proposer une offre de services de qualité, au plus près des besoins locaux.

Reconnues pour leur expertise, nos équipes pluridisciplinaires accueillent, accompagnent, forment et soignent chaque année des dizaines de milliers de personnes. Elles placent au cœur de leurs pratiques professionnelles les valeurs d'humanité et de solidarité qui constituent le socle de la démarche Croix-Rouge.

En savoir plus : [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

### A propos de la FEHAP

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 5 000 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance... emploient près de 270 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées.

En savoir plus : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

### A propos de Nexem

**Nexem** est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle **représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services** employant plus de **330 000 professionnels** dans cinq secteurs d'activité : le handicap, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, le grand âge et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

### Nexem négocie :

- dans le cadre de la **CCN 66**, qui inclut la **CCN 79**, et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

### Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

Retrouvez toutes nos informations sur [nexem.fr](http://nexem.fr)

Suivez-nous sur : [Facebook](#), [LinkedIn](#) et Twitter [@Nexem\\_actu](#)